



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : tous les trois ans

Demandeurs : La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF).

Au cours de sa réunion du 8 novembre 2016, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête « sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole ».

Cette enquête permet de caractériser l'efficacité de l'enseignement technique agricole vis-à-vis de sa mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Les résultats sont utiles à la DGER ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires locaux, régionaux et nationaux, qui s'en servent pour piloter le système éducatif agricole.

Grâce à cette enquête, les établissements d'enseignement technique agricole peuvent renseigner de manière fiable les jeunes et leur famille sur les débouchés possibles à l'issue d'une formation et les accompagner dans leur projet. Les indicateurs issus de ces enquêtes sont destinés à être diffusés auprès de l'ensemble des acteurs de l'enseignement technique agricole et de ses partenaires (ministère de l'Éducation nationale, ONISEP) de façon à aider les jeunes et les orienter quant aux débouchés possibles à l'issue d'une formation.

En outre, la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences de la DGER, qui assure l'allocation des moyens aux établissements, examine le devenir des diplômés de chacune des spécialités de formation lors des demandes d'ouverture ou de fermeture de classes. Par ailleurs, avant toute rénovation de diplôme, ces résultats sont aussi analysés par la sous-direction des politiques de formation et d'éducation et pris en compte dans l'écriture de nouveaux référentiels.

Les deux indicateurs les plus attendus sont la part des individus poursuivant des études à chaque niveau de formation et le taux net d'emploi des diplômés de l'enseignement technique agricole à 33 mois. Ils sont publiés dans les documents de la DGER et transmis chaque année au parlement.

Entre 1993 et 2009, la DGER avait réalisé chaque année cette enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis de l'enseignement technique agricole. En 2001 et 2006, l'enquête a été labellisée à chaque fois pour une durée de 5 ans. En 2010 (un an avant l'expiration du label obtenu en 2006), l'enquête a été largement renouvelée. Depuis cette rénovation, le label est attribué à l'enquête pour une durée de 3 ans afin de suivre le roulement des diplômés enquêtés.

De 2013 à 2016, l'enquête n'a pas subi de nouvelles modifications en ce qui concerne la périodicité, les bases de sondage, la méthode d'échantillonnage et les modalités de collecte des données. Seul le

champ a été légèrement restreint car les diplômés du baccalauréat scientifique n'ont pas fait l'objet d'enquête au cours du cycle 2014 à 2016, la DGER jugeant l'utilité de cette enquête très réduite. En effet, les bacheliers scientifiques sont encore essentiellement en poursuite d'études trente-trois mois après l'obtention de leur baccalauréat et les informations obtenues sont ainsi peu pertinentes. Les taux de réponse à la dernière enquête étaient d'ailleurs assez faibles car les élèves se sentaient peu concernés par une telle enquête. En outre, contrairement aux autres diplômes étudiés, le baccalauréat scientifique *Écologie, Agronomie et territoires* qui est proposé par les établissements du ministère de l'Agriculture est un diplôme de l'Éducation nationale.

Les résultats des enquêtes de 2014, 2015 et 2016 ont fait l'objet de peu de diffusion. Mais, depuis fin 2015, une rénovation de l'exploitation des données recueillies est initiée. Elle comprend : l'amélioration du traitement de la non-réponse, de la pondération et du redressement des résultats (pour permettre des comparaisons fines entre sous-populations, et la fiabilisation du calcul des indicateurs sur de faibles effectifs) ; le perfectionnement du traitement des résultats en vue de leur diffusion, en établissant notamment de règles de précaution pour mieux respecter la significativité des résultats et le secret statistique ; la rénovation du format des publications ; et la composition du comité de pilotage.

Cette phase de rénovation a débuté à la fin de l'année 2015 et les équipes de la DGER et d'AgroSup Dijon – Eduter ont ainsi sollicité les conseils d'une méthodologue du CEREQ. Les évolutions seront dans un premier temps appliquées aux résultats des enquêtes suivantes :

- diplômés en 2009 du baccalauréat professionnel et technologique enquêtés en 2012 ;
- diplômés en 2010 du BTSA enquêtés en 2013 ;
- diplômés en 2011 du CAPA et du baccalauréat technologique enquêtés en 2014 ;
- diplômés en 2012 du baccalauréat professionnel enquêtés en 2015 ;
- diplômés en 2013 du BTSA enquêtés en 2016.

Cet historique permettra de disposer dès la fin de l'année 2017 de résultats pouvant être comparés aux résultats de l'enquête précédente pour un même diplôme. Dans un deuxième temps, et afin d'avoir à disposition les séries les plus longues possibles, la même méthodologie sera appliquée aux enquêtes plus anciennes à savoir l'enquête sur les diplômés en 2009 du CAPA enquêtés en 2011 et l'enquête sur les diplômés en 2008 du BTSA enquêtés en 2010.

Les principaux thèmes du questionnaire portent sur :

- le parcours de formation de l'enquêté avant l'obtention de son diplôme (spécialité du diplôme préparé, diplômes antérieurs obtenus) ;
- les caractéristiques socio-démographiques des diplômés (sexe, âge, situation familiale, lieu de résidence, profession des parents) ;
- le parcours de formation et/ou d'emploi du diplômé au cours des 33 mois suivant l'obtention du diplôme et sa situation au moment de l'enquête ;
- l'opinion du diplômé vis-à-vis de la formation suivie, les déterminants de ses choix d'orientation et son projet professionnel.

Cette enquête est annuelle mais chaque diplôme n'est étudié que tous les trois ans. Les séries de résultats produites permettent de mesurer l'évolution dans le temps de l'insertion scolaire et professionnelle des diplômés et ce, pour chacune des différentes voies de formation. Elle a donc vocation à être reproduite, chaque année, dans des conditions similaires.

L'unité statistique est un particulier. L'enquête s'adresse aux anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires de la formation continue diplômés de l'enseignement technique agricole, l'année n-3.

L'enquête s'adresse à un échantillon de diplômés, par la voie scolaire (les anciens élèves), par l'apprentissage (les anciens apprentis) ou par la formation continue (les anciens stagiaires). L'enquête porte sur cinq diplômes : le Certificat d'aptitude professionnelle agricole, le Brevet professionnel, le Baccalauréat professionnel agricole, le Baccalauréat technologique option Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), le Brevet de technicien supérieur agricole.

Le champ géographique couvert est celui de la France métropolitaine et des DOM-COM.

La méthode de collecte n'a pas subi de modification depuis l'enquête menée en 2013. Elle se déroule

en deux phases :

- La première a lieu en avril et correspond à l'envoi d'un courrier individuel et d'un questionnaire papier à l'ensemble des individus. Deux modes de réponse à l'enquête sont proposés : par voie postale (enveloppe T), ou sur Internet. Les enquêtés sont également informés qu'au-delà de la date limite de réponse, ils pourront être contactés par téléphone.
- La seconde phase correspond à la relance des non-répondants lors de la première phase, qui se fait exclusivement par téléphone durant le mois de juin suivant.

Le temps moyen de saisie du questionnaire sur Internet est de 14 minutes. Sur papier, il est un peu inférieur à cette durée. Les relances téléphoniques dépassent rarement 15 minutes. Elles sont effectuées entre 18h et 21h en semaine et le samedi de 10h à 14h.

Aucune donnée dite sensible, au sens de la CNIL (comme l'origine ethnique, les opinions politiques), n'est collectée dans le cadre de l'enquête.

Depuis 2010, un comité de pilotage annuel se réunissait en février de l'année suivant la réalisation de l'enquête. Il était composé de représentants de la DGER, d'AgroSup Dijon - Eduter, de l'inspection de l'enseignement agricole, de services régionaux de formation et développement (services de l'autorité académique en DRAAF), des fédérations des établissements privés, de l'observatoire national de l'enseignement technique agricole, des syndicats de l'enseignement agricole, de délégués régionaux de l'ingénierie de formation, de chefs d'établissement, des représentants des parents d'élèves, de l'association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (APECITA) et de l'ONISEP. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale était également invitée. Le dernier comité de pilotage organisé sous cette forme a eu lieu le 10/ 02/ 2015.

Il est envisagé de modifier le format de ce comité afin d'en relancer l'intérêt et de favoriser l'appropriation des résultats de cette enquête par le plus grand nombre. Pour mobiliser les correspondants régionaux de la DGER, il est envisagé d'organiser chaque année une journée entière de conférence dédiée à l'insertion scolaire et professionnelle des diplômés de l'enseignement agricole ainsi qu'une présentation des résultats. Le prochain comité de pilotage sera organisé au cours du 1^{er} semestre 2017.

En ce qui concerne les résultats des enquêtes à réaliser entre 2017 et 2019, le programme de diffusion des résultats envisagé est le suivant :

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
Synthèse de type « 4 pages » publiée sur internet	1 ^{er} semestre de l'année N+1 de l'enquête qui a eu lieu au cours de l'année N	France entière	<i>StatEA - Actualité avec, en annexes, des tableaux accessibles au format tableur</i>
Principaux indicateurs	Au cours de l'année N+1 de l'enquête qui a eu lieu au cours de l'année N	France entière	Publication dans : - les documents budgétaires ; - les Chiffres clés de l'enseignement technique agricole ; - les Dossiers de rentrée ; - l'ouvrage de référence sur les statistiques de l'enseignement agricole en cours de création.
Conférence sur l'insertion des diplômés de l'enseignement agricole	Au cours de l'année N+1 de l'enquête qui a eu lieu au cours de l'année N	France entière	Les articles <i>StatEA-Actualité</i> seront distribués ainsi qu'un diaporama récapitulant les principaux résultats et un document présentant la méthodologie.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour trois années, soit 2017 à 2019 incluses.